

Mondorf-les-Bains, le 20 juillet 2026

Convocation

Le bureau invite, en conformité de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, les membres du comité à assister à la réunion du comité fixée au

mercredi, 5 août 2026 à 18.00 heures

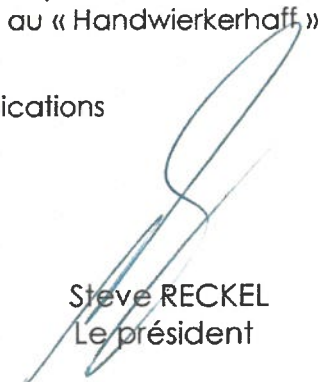
à la salle des fêtes de la mairie à Mondorf-les-Bains, aux fins de délibérer sur les affaires ci-après

Ordre du jour

1. Délibérations et rapport de la réunion du 18 mars 2026 – signature
2. Nouveaux statuts du Syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional dans le canton de Remich, en abrégé « SIAER » – avis du comité
3. Approbation d'un acte de vente entre le S.I.A.E.R. et l'Administration communale de Schengen
4. Approbation d'un acte d'échange avec soulte entre le S.I.A.E.R. et M. et Mme Frantz-Ruppert
5. Approbation d'un acte de vente entre le S.I.A.E.R. et les consorts Flies et M. Henri Reinertz
6. Contrat de rétrocession d'un droit de superficie avec la société Carte Blanche s.à r.l., contrat de concession d'un droit de superficie avec la société GE Solution s.à r.l. et vente des constructions – approbation
7. Approbation de deux contrats de bail commercial pour la société ALL FOR DIAM s.à r.l. et la société Euros Plans International S.A. au « Handwierkerhaff » Mondorf de la s.c. Mutualité d'Aide aux Artisans
8. Divers : Extension, affaires courantes et communications



LUC THIMMESCH
Le secrétaire ff



Steve RECKEL
Le président

Pour chaque point à l'ordre du jour, les documents, actes et pièces afférents peuvent être consultés au secrétariat du syndicat sans déplacement par les membres du comité du syndicat de communes ainsi que par les conseillers communaux des communes-membres du syndicat durant le délai prévu à l'alinéa 2 de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes. Il peut en être pris copie, le cas échéant, contre remboursement.